



Grisolles Vide–Greniers

Dimanche 27 septembre 2026

De 8h à 18 heures

Centre d'Incendie et de Secours

Buvette – Café – Gourmandises – Frites – Saucisses

2,50 € le mètre linéaire avec ou sans voiture

3,50 € le mètre avec voiture + remorque ou fourgon

Emplacement avec ou sans véhicule selon disponibilité :

sans véhicule minimum 2 mètres ;

avec voiture minimum 5 mètres ;

avec fourgon minimum 6 mètres ;

avec voiture + remorque minimum 7 mètres.

Réservation obligatoire avec le bulletin d'inscription imprimé.

Inscription possible jusqu'au 26 septembre 2026 midi

Bulletin d'inscription + chèque + copie pièce d'identité à envoyer à :

Loubies Marie 07 69 94 86 23 marieloubies37@gmail.com

Poucet Lucie 06 24 88 60 86 lucie.poucet01@gmail.com

Toute demande incomplète sera annulée

Organisé par l'Amicale des Sapeurs–Pompiers de Grisolles

Règlement du vide-greniers

1 Le droit de place est de 2,50 € le mètre linéaire de façade ; l'emplacement avec ou sans voiture selon disponibilité : avec un minimum de 2 mètres sans véhicule ; avec voiture minimum 5 mètres; avec fourgon minimum 6 mètres; avec voiture + remorque minimum 7 mètres.

Il est à régler par chèque à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Grisolles, accompagné du bulletin d'inscription, ci-dessous, de la copie de la pièce d'identité et de l'attestation sur l'honneur. Il ne sera remboursé qu'en cas d'annulation totale de la manifestation.

2 La mise en place se fera à partir de 6h30. L'attribution des emplacements ne peut donner lieu à aucune réserve de la part des exposants. Pour les emplacements sans véhicules, ceux-ci devront être retirés du parc du vide grenier.

3 À la fin de la manifestation, les participants devront emporter leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4 La vente des marchandises, qui doivent être d'occasion, est réservée aux particuliers. La vente se fait sous la seule responsabilité des exposants.

5 La vente de boissons et de produits alimentaires est réservée aux organisateurs.

6 L'Amicale des Sapeurs–Pompiers de Grisolles n'est pas responsable des marchandises exposées, ni des accidents pouvant survenir.

7 L'Amicale des Sapeurs–Pompiers de Grisolles assure la promotion de cette manifestation.

8 Les participants acceptent ce règlement et toutes les autres décisions prises éventuellement par les organisateurs.

✂ à découper

Bulletin d'inscription Inscription possible jusqu'au 26 septembre 2026 midi

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

N° carte d'identité ou passeport :

Plaque d'immatriculation :

DÉSIGNATION DES PRODUITS VENDUS (Obligatoire) :

.....

Nombre de mètres réservés avec ou sans voiture × 2,50 € = €

Nombre de mètres réservés avec voiture + remorque ou fourgon × 3,50 € = €

Chèque à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Grisolles

Attestation sur l'honneur

Je soussigné, Nom Prénom

Certifie sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2026

Signature :